

« Cessons de stigmatiser les propriétaires ! »

Le président de l'Union nationale des propriétaires immobiliers les engage à devenir irréprochables. Avec comme contreparties des mesures fiscales favorables et une simplification administrative

Le 103^e congrès de l'Union nationale des propriétaires immobiliers (UNPI) qui vient de se tenir au palais Acropolis à Nice a été l'occasion d'une radiographie de l'état de l'immobilier dans toute la France. Si la vision est orientée, c'est celle des propriétaires, le président national Jean Perrin y a ajouté un équilibre dialectique. Il s'est gardé d'opposer propriétaires et locataires. Sa cible, ce sont les pouvoirs publics, plus à l'écoute en ces temps électoraux. D'ailleurs, les décideurs locaux sont intervenus à l'occasion de ce congrès. L'ensemble des doléances pointées à Nice va être rassemblé dans un livret qui sera diffusé dans les prochains jours auprès de tous les états-majors.

Quelles sont vos revendications ?

En premier lieu, la fiscalité, car nous demandons la suppression de l'ISF et la baisse générale de toutes les taxes d'au moins 30 à 40 %. Il n'est pas acceptable que la pression fiscale sur l'immobilier soit plus forte que celle qui frapper les revenus du travail. C'est aussi ce qui empêche actuellement une baisse des loyers. La seconde revendication c'est un véritable choc de simplification sur tout le volet administratif et législatif. C'est devenu tellement complexe que des propriétaires préfèrent ne plus louer ou bien,



Jean Perrin, président de l'UNPI (à droite) ici avec Philippe Silve, président de la fédération des Alpes-Maritimes.

(Photo Franck Fernandes)

ignorant les changements, ils se retrouvent dans l'illégalité. Sur un parc de 33 millions de logements, 3 millions restent inoccupés. Le dernier grand chantier concerne un changement de l'état d'esprit national, de l'image des propriétaires.

Vos adhérents se sentent-ils pointés du doigt ?

Cessons de stigmatiser les propriétaires, de les suspecter en permanence et de prendre seulement la défense du locataire. 57 % des Français ont acquis un bien immobilier et parmi les locataires, les trois quarts veulent acheter. Si nous

demandons la simplification, la déflation des textes, c'est afin de remettre propriétaires et locataires sur un pied d'égalité et de moderniser la relation. De plus, les propriétaires jouent aussi un rôle social en louant des biens à des occupants qui ont des dossiers limités en terme de garanties, par exemple dans le

cas de familles monoparentales. Il n'existe que deux parcs immobiliers, le public et le privé. Le logement aidé, subventionné répond seulement à la moitié de la demande qui émane des familles à revenus limités. L'autre moitié est assurée grâce au privé. Donnons aux propriétaires privés les avantages qui bénéficient aux logements HLM et les loyers baisseront de moitié ! En matière de logements insalubres, je souhaiterais que le parc public soit soumis aux exigences et à la surveillance qu'on applique au parc privé.

Le propriétaire est-il toujours un bouc émissaire pour vous ?

Évidemment, il y a aussi des propriétaires qui se font tirer l'oreille. Le devoir de chaque propriétaire est d'améliorer la qualité du parc, de contribuer à la transition énergétique et d'être irréprochable. Ainsi nous pourrions discuter plus facilement avec nos partenaires. Mais il faut aussi accepter que celui qui investit ainsi et localement puisse en retirer une rentabilité correcte. C'est actuellement moins de 1 % net. Nos adhérents sont des acteurs économiques, ils veulent tout simplement qu'on leur dise : « On a besoin de vous, on vous respecte. » Notre objectif est de valoriser cette image et de la faire passer petit à petit.

RECUEILLI PAR R. D.

Impôts : désormais simple comme un coup de fil

Vous devez procéder à un changement d'adresse pour les impôts... Obtenir une copie d'avis d'imposition... Demander une suppression de prélèvement... Problème : le site internet impots.gouv.fr vous tétanise et vous habitez à pétaouchnoque. Dans ce cas, comment accéder aux services de la direction départementale des Finances publiques ? Réponse : par téléphone. Tout simplement. Un seul numéro : **08 11 36 96 09**. Disponible du **lundi au vendredi, de 8 h 30 à 19 heures**. Et vous ne serez pas relié à une voix métallique de robot, mais à un véritable agent du fisc. C'est comme ça depuis le 1^{er} octobre, grâce à ce nouveau canal de contact pour les contribuables azuréens. « Si on ne peut pas



Nouveau : un centre de contact téléphonique permet un accueil sécurisé à distance des contribuables des Alpes-Maritimes. Il répond aux questions et facilite les démarches.

(Photo François Vignola)

rendre l'impôt agréable, on peut le rendre plus facile», explique Gilles Gauthier,

directeur des Finances publiques des Alpes-Maritimes.

Faciliter questions et démarches grâce à un centre de contact. Une plateforme

de 50 agents de la DGFIP, basée à Carcassonne et recevant les appels des Alpes-Maritimes, de l'Aude, de l'Essonne et de la Haute-Garonne pour gérer un accueil à distance des usagers. « Ces agents sont directement connectés aux dossiers informatisés des contribuables, auxquels ils accèdent par un dispositif sécurisé. A partir du moment où l'utilisateur qui appelle s'est identifié, l'agent est en mesure de répondre à toutes les questions concernant la situation ou le dossier fiscal de l'interlocuteur. »

Amplitude horaire

En fait, l'utilisateur est pris en charge dans les mêmes conditions de professionnalisme et de confidentialité qu'il le serait par un agent, *in situ*, dans son ser-

vice de proximité. Tout en bénéficiant d'une plage d'appel beaucoup plus étendue : 8 h 30-19 h avec quelques soirées de 19 h à 22 h ainsi que quelques ouvertures prévues le samedi, notamment lors des grands moments d'actualité fiscale : campagne déclarative et envoi des avis d'impôt.

Ce service est payant : 6 centimes d'euro par minute plus le coût de la communication. « Soit environ 30 centimes pour 5 minutes de conversation. Un tarif similaire à celui pratiqué par d'autres organismes ayant mis en place un accueil téléphonique. »

C'est toujours moins cher qu'un ticket de transport en commun ou de parking.

CHRISTINE RINAUDO
crinaudo@nicematin.fr